

Grade: Baccalauréat ès arts (B.A.)**Crédits: 90**

Présentation

En bref

Ce programme a pour objectif de permettre à l'étudiant de compléter une formation fondamentale dans le champ de l'éducation, le préparant ainsi à poursuivre des études de cycles supérieurs ou à intégrer le marché du travail. Il s'adresse spécifiquement aux étudiants inscrits dans un programme de formation à l'enseignement qui ne souhaitent pas faire carrière dans ce domaine. Il conduit au grade de bachelier ès arts et ne donne pas accès au brevet d'enseignement.

Atouts UQTR

Admission

Trimestre d'admission et rythme des études

Ce programme est offert à temps complet et à temps partiel. En outre, comme les acquis pourront différer d'un étudiant à l'autre, il s'agira de cheminements individuels établis en fonction de ce qui devra être complété pour satisfaire les exigences du programme.

Conditions d'admission

Études au Québec

Base universitaire

Le candidat doit avoir réussi au moins 60 crédits dans un programme de baccalauréat en enseignement de l'UQTR et présenter une moyenne cumulative d'au moins 2,0 (sur 4,3).

Le Bureau du registraire procède à l'analyse des demandes de changement d'orientation vers le 7690 uniquement lorsque le candidat a réalisé et réussi au moins 60 crédits dans le cadre du baccalauréat en enseignement.

Études hors Québec

Ce programme n'est pas offert aux candidats de l'international.

Structure du programme et liste des cours

Autres renseignements

Selon le nombre de crédits complétés dans son programme d'origine et repiqués dans son nouveau programme, l'étudiant complète celui-ci selon le cheminement approuvé par la registraire.

Le programme de l'étudiant comporte 90 crédits répartis selon les paramètres suivants :

- au moins un cours en méthodes de recherche
- de 5 à 21 crédits sur les fondements de l'éducation
- de 18 à 45 crédits en psychopédagogie
- jusqu'à 12 crédits de stages en milieu scolaire
- jusqu'à 45 crédits de spécialisation disciplinaire
- jusqu'à 15 crédits de cours complémentaires ou d'enrichissement.

Règlements pédagogiques particuliers

Le baccalauréat en sciences de l'éducation (7690) est composé essentiellement de cours existants et faisant partie intégrante des programmes de baccalauréat en enseignement.

Une fois admis dans ce programme, l'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours de formation à l'enseignement de son programme d'origine ni à aucun cours de formation pratique (stage ou internat) d'un programme de baccalauréat en enseignement (B.Ed.) offert par l'Université. Il ne peut non plus redemander l'admission à son programme d'origine pendant une période d'au moins deux ans à compter de l'admission au programme de baccalauréat en sciences de l'éducation.